



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 9
 Nombre de pouvoirs : 4
 Membres votants : 13

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2023

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 24 août 2023

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents : Elise BRALET (donne pouvoir à Sarah Afendikow), Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé Alotto) Carole ANDRIES (donne pouvoir à Florent Cholat), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Lucie Harreau), Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Hubert COLLAVET

DEL2023_062 : Vie scolaire - Convention de mise à disposition d'un intervenant par Profession Sport 38

Hervé ALOTTO indique que la commune a recours, depuis plusieurs années, à l'association Profession Sport 38, basée à Eybens, pour la prestation d'un intervenant sport au bénéfice de l'école primaire le lundi après-midi (4h/séance).

La convention de mise à disposition de l'éducateur sportif est établie sur la base de 34 séances (soit 136 heures) les lundis hors vacances et hors jours fériés du 4 septembre 2023 au 1^{er} juillet 2024, pour un montant total de 4 728,32 € à Profession Sport 38.

Jusqu'à présent, la commune a bénéficié d'une prise en charge totale des frais de déplacements de l'intervenant par le département de l'Isère grâce au dispositif « Animation en Milieu Rural ». À partir de cette année, cette prise en charge passe à 80 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le recours à profession Sport 38 pour la prestation d'un intervenant sportif pour l'école Madeleine Vatin-Pérignon pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Modalités de vote : 13 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire



Hubert COLLAVET
 Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : 29 AOÛT 2023
 Publication le : 29 AOÛT 2023